

Monsieur le président, je suis d'avis que si cet article est adopté et le taux d'intérêt sur les prêts agricoles laissé au caprice des financiers ou des banques à charte du Canada, il nous sera impossible de l'appuyer. Nous regrettons les difficultés auxquelles se heurteront nos cultivateurs canadiens et, en même temps, de voir que la première mesure législative concernant la classe agricole vise à faire disparaître le taux d'intérêt actuellement en vigueur, de façon à peut-être le doubler dans quelques années. C'est pour cela qu'il nous était impossible d'avalier le tout sans dire un mot.

Pourtant, l'honorable ministre de l'Agriculture nous dit que si l'on n'augmente pas le taux maximum de 5 p. 100 d'intérêt sur les prêts agricoles, les sources de financement seront restreintes d'autant et que les financiers ne prêteront plus.

Même si le revenu des cultivateurs du Canada a diminué depuis plusieurs années, ils n'ont pas cessé de nourrir nos Canadiens. Les financiers, cependant, refusent de mettre l'argent au service de l'agriculture canadienne. Il est étrange de constater que lors de la marche des agriculteurs sur la colline parlementaire, l'an dernier, de même que celles sur Québec et d'autres provinces, l'honorable ministre de l'Agriculture a été capable de leur dire non, alors qu'ils réclamaient de nouvelles subventions ou l'augmentation des subventions à l'industrie laitière, par exemple.

On est capable de dire non aux cultivateurs du Canada, lorsqu'il s'agit de vendre leurs produits avec un profit raisonnable, mais lorsqu'il s'agit de financer l'agriculture ou de dire non à ceux-là qui ont procuré l'argent aux cultivateurs ou aux autres classes professionnelles, on n'a pas encore appris à le faire.

Il est malheureux de constater que nos gouvernants, quels qu'ils soient, sont à quatre pattes devant les cultivateurs, la veille des élections, pour quémander des voix, alors que le lendemain ou trois ou quatre mois après ils ont déjà les deux mains sur le portefeuille des cultivateurs afin de le vider et de rembourser les financiers qui ont contribué à la caisse électorale durant les derniers six mois. Il me déplaît beaucoup, aujourd'hui, d'avoir à faire des reproches à notre ministre de l'Agriculture.

● (4.40 p.m.)

A mon sens, l'actuel ministre de l'Agriculture possède peut-être de meilleures connaissances qu'aucun de ses prédécesseurs non seulement dans le domaine agricole, mais aussi dans celui de l'administration financière. Qu'il soit obligé, aujourd'hui, de nous présenter un bill visant à supprimer le taux d'intérêt de 5 p. 100, alors qu'il connaît d'autres

solutions, cela nous semble inconcevable. Il me fera plaisir de lui exposer quelques solutions, dans quelques minutes.

Pourquoi augmenter le taux d'intérêt pour nos cultivateurs? Est-ce que les prêteurs du passé ou les prêteurs actuels sont en faillite ou ne réalisent aucun profit? Avant d'augmenter le revenu de ceux-là qui prêtent aux cultivateurs, nous devrions déterminer qui, actuellement, réalise des profits et qui n'en réalise pas.

Lorsqu'on a des chiffres en main, on se rend compte que ce ne sont pas les prêteurs actuels ou du passé qui ont dû subir une réduction de leur taux d'intérêt. Au contraire, la marge de profit des agriculteurs baisse sans cesse, tandis que celle des compagnies de finance et des banques continue sans cesse d'augmenter. Mais au lieu de dire non aux compagnies de finance et aux banques, on leur dit oui et l'on dit non aux cultivateurs.

Si l'on considère les effets d'un prêt, par exemple, de \$25,000, à 5 p. 100, pendant 30 ans, cela représente un déboursé total, en intérêt, de \$15,315. Par contre, si l'on étudie le bill C-111, qui n'indique pas le taux d'intérêt que l'on paiera dans l'avenir pour les investissements agricoles, on peut facilement supposer que ce taux d'intérêt se fixera avant longtemps à au moins 9 p. 100 sur \$25,000, pendant une période de 30 ans, ce qui veut dire un total de \$27,565.50 en intérêt seulement. Cela veut donc dire que le surplus d'intérêt que le cultivateur aura à payer, sur un investissement agricole de \$25,000, dans six mois ou dans un an, suivant le prêt qu'il aura contracté, sera exactement de \$12,250.50, au regard de ce qu'il payait antérieurement sur un prêt agricole de \$25,000 pendant une période de 25 ans.

Or, monsieur le président, nous avons \$12,250 d'augmentation en intérêt sur les investissements seulement. Dans le journal *La Terre de Chez-Nous* du mois de juin, on nous disait qu'un cultivateur, avec un investissement agricole de \$25,000 par année, ne réalisait pas, en profit net, plus de \$450 par an, ce qui représente la rémunération de son travail, y compris ses investissements. Il réalise un salaire de \$450 pour un investissement de \$25,000, et nous nous apprêtons à lui faire payer de \$600 à \$700 par année de plus en intérêt.

Monsieur le président, c'est pour cela que nous ne pouvons appuyer ce bill, car nous avons notre mot à dire sur le taux d'intérêt. Lorsqu'on parle du taux d'intérêt, dans cette enceinte, on parle d'une chose qui est de notre responsabilité.

A ce stade, je me reporte à trois documents officiels de la Chambre des communes pour étayer mon argumentation.